

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 18266

présenté par
M. Pajot
-----**ARTICLE 8**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'instauration d'un système universel de retraite par points aura pour conséquence directe la menace d'une baisse du niveau des pensions des retraités, en raison précisément de la faculté de pouvoir faire varier à la baisse la valeur dudit point dans le temps.